CRITÈRE 2.4

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Procédure d'accueil, d'analyse et d'orientation

École de conduite Quesnoit - Agrément E 26 059 0003 0 | **Référent handicap : Jordan Quesnoit**

NOTRE ENGAGEMENT

L'École de conduite Quesnoit accueille chaque personne avec respect, confidentialité et sans discrimination. Chaque situation est étudiée individuellement afin d'identifier les besoins, les aménagements possibles et, si nécessaire, la structure la mieux adaptée.

1. PRISE DE CONTACT ET IDENTIFICATION DU BESOIN

• Le candidat peut nous contacter en agence, par téléphone au 03 27 76 36 36 ou par courriel à ecoledeconduitequesnoit@gmail.com.
• Le référent handicap échange directement avec la personne, et non uniquement avec son accompagnateur, afin de connaître ses besoins, ses éventuelles restrictions médicales et les aménagements déjà utilisés.
• Seules les informations utiles à l'organisation de la formation sont recueillies, avec l'accord de la personne.

2. ACCÈS À NOS AGENCES

• Les agences de Caudry et du Cateau ne disposent pas de rampe d'accès PMR.
• Une main courante et une sonnette d'appel sont présentes dans chacune des deux agences.
• Lorsqu'une personne ne peut pas accéder au local, un membre de l'équipe vient à sa rencontre. Les échanges administratifs peuvent également être organisés par téléphone, par courriel ou sur rendez-vous selon la solution la plus adaptée.
• Les chiens guides et chiens d'assistance sont acceptés.

3. ÉTUDE DE LA FAISABILITÉ DE LA FORMATION

• Le référent vérifie les besoins pédagogiques, matériels et humains ainsi que les éventuelles démarches médicales liées à l'aptitude à la conduite.
• La BMW X2 à boîte automatique peut répondre à certains besoins liés à l'usage d'une boîte automatique, mais elle ne possède aucun équipement spécifique pour le handicap.
• Aucun véhicule de l'établissement n'est équipé de commandes au volant, pédales inversées, cercle accélérateur ou autres adaptations spécialisées.

4. DÉCISION ET TRAÇABILITÉ

• Si la formation peut être réalisée dans de bonnes conditions, les aménagements pédagogiques retenus sont expliqués au candidat et communiqués à l'équipe concernée.
• Si les moyens nécessaires ne sont pas disponibles, la personne est accompagnée dans sa recherche et orientée vers une structure spécialisée, notamment l'auto-école ICF à Baralle.
• Le référent conserve une trace de l'échange et de l'orientation proposée, dans le respect de la confidentialité.

CRITÈRE 2.4

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Adaptations de l'accueil et de la pédagogie

École de conduite Quesnoit - Agrément E 26 059 0003 0 | **Référent handicap : Jordan Quesnoit**

PRINCIPES COMMUNS

• S'adresser directement à la personne, demander avant d'aider et ne jamais imposer une assistance.
• Adopter une attitude naturelle, patiente et respectueuse ; ne pas infantiliser.
• Reformuler les informations et vérifier leur bonne compréhension.
• Préserver la confidentialité et laisser à la personne le temps nécessaire pour s'exprimer.

HANDICAP AUDITIF	• Parler face à la personne, lentement et distinctement, sans hausser le ton. • Privilégier l'écrit, les messages et la reformulation lorsque cela facilite l'échange.
HANDICAP VISUEL	• Se présenter, décrire précisément les lieux et les actions. • Proposer son bras pour guider ; utiliser des repères clairs : droite, gauche, devant.
HANDICAP MOTEUR	• Demander à la personne quelle aide lui convient avant toute intervention. • Utiliser la sonnette d'appel ; venir à sa rencontre si l'accès au local est impossible.
HANDICAP COGNITIF, MENTAL OU TROUBLES DYS	• Employer des phrases courtes, un vocabulaire simple et des consignes données une par une. • Utiliser des supports visuels, répéter ou fractionner les apprentissages si nécessaire.
HANDICAP PSYCHIQUE OU INVISIBLE	• Créer un échange calme et rassurant, sans jugement. • Prévoir des pauses, des repères stables et un rythme adapté lorsque cela est possible.

AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES ENVISAGEABLES

• explications reformulées, supports écrits ou visuels et consignes fractionnées ;
• rythme adapté, pauses et temps supplémentaire lorsque l'organisation le permet ;
• choix de la boîte automatique lorsque celle-ci répond au besoin identifié ;
• accompagnement dans les démarches auprès du Bureau de l'éducation routière pour les aménagements d'examen ;
• orientation vers un médecin agréé lorsqu'un contrôle médical d'aptitude à la conduite est nécessaire.

POINT DE VIGILANCE

Le référent handicap ne se substitue ni au médecin agréé, ni à l'administration, ni à une structure spécialisée. Il informe, étudie les possibilités de l'établissement et facilite l'orientation du candidat.

CRITÈRE 2.4

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Partenaires et acteurs mobilisables

École de conduite Quesnoit - Agrément E 26 059 0003 0 | **Référent handicap : Jordan Quesnoit**

PARTENAIRE PRINCIPAL POUR LA CONDUITE ADAPTÉE

Lorsque le handicap nécessite un véhicule aménagé ou un accompagnement spécialisé que nous ne pouvons pas assurer, nous orientons le candidat vers l'auto-école ICF. Il est conseillé de contacter l'établissement avant toute orientation afin de confirmer l'adaptation correspondant au besoin.

ORGANISME	RÔLE	COORDONNÉES
AUTO-ÉCOLE ICF - BARALLE	Formation sur véhicule aménagé, locaux accessibles et accompagnement spécifique	ZAL de Baralle, 62860 Baralle 03 21 16 40 54 www.auto-ecole-icf.com
MDPH DU NORD	Information, droits, aides et évaluation des besoins	03 59 73 73 73 mdph.lenord.fr
RELAIS MDPH - CAUDRY	Accueil de proximité et aide aux démarches	Maison Nord Solidarités 80 rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 59540 Caudry 03 59 73 39 20
RELAIS MDPH - LE CATEAU	Accueil de proximité et aide aux démarches	Maison Nord Solidarités 8 bis faubourg de Cambrai, 59360 Le Cateau-Cambrésis 03 59 73 38 60
CAP EMPLOI GRAND HAINAUT	Projet professionnel, emploi, compensation et recherche de financement	Antenne du Cambrésis : 4 rue de l'Écu-de-France, 59400 Cambrai 03 27 29 66 66 - contact@cegh59.fr www.capemploi-59grandhainaut.com
AGEFIPH HAUTS-DE-FRANCE	Aides liées à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi	0 800 11 10 09 www.agefiph.fr
BUREAU DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE - NORD	Organisation des aménagements des épreuves du permis de conduire	Annuaire officiel : lannuaire.service-public.fr Rubrique : Bureau de l'éducation routière du Nord
MON PARCOURS HANDICAP	Informations officielles : aptitude, examens, véhicules aménagés et financements	www.monparcourshandicap.gouv.fr

CONTACTS DE L'ÉCOLE DE CONDUITE QUESNOIT

- Référent handicap : Jordan Quesnoit
- Caudry : 8 bis rue Aristide Briand, 59540 Caudry
- Le Cateau : 12 rue Victor Hugo, 59360 Le Cateau-Cambrésis
- Téléphone : 03 27 76 36 36 - Courriel : ecoledeconduitequesnoit@gmail.com

CRITÈRE 2.4

TABLEAU DE SUIVI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Document interne et confidentiel

École de conduite Quesnoit | **Référent : Jordan Quesnoit** | **Agrément : E 26 059 0003 0**

Date de la demande	Nom et prénom du candidat	Formation souhaitée	Besoin ou difficulté exprimée	Formation possible dans l'établissement ?	Adaptations pédagogiques ou matérielles prévues	Aide ou financement à rechercher	Organisme contacté / orientation proposée	Date de l'entretien ou de l'orientation	Suivi, décision et date de réévaluation

Confidentialité : ne renseigner que les informations strictement nécessaires à l'accompagnement. Conserver ce tableau dans un emplacement sécurisé et en limiter l'accès aux personnes habilitées.